



Secteur  
VIE SPORTIVE

# Championnat Régional Jeunes (CRJ) Règlement

Adoption :	CA 20/01/2018
Entrée en vigueur :	01/09/2018
Validité :	Permanente
Modifications :	CA 18/10/2019 - CA 4 27/08/2020 - E-Vote CA 2 09/09/2022 - CA 5 19/06/2023 - CA 3 30/03/2024 - CA 5 22/06/2024
Commission :	Compétitions Individuelles
Nombre de pages : 6	

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

## Sommaire

Article 1 - OBJET .....	1
Article 2 - RÈGLES, ÉTENDUE DU RÈGLEMENT .....	1
Article 3 – ORGANISATION .....	1
3.1. Structure d'Accueil .....	1
3.2. Calendrier particulier .....	1
3.3. Horaires indicatifs .....	1
3.4. Volants .....	1
3.5. Accompagnateurs des mineurs .....	1
Article 4 - CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ, INSCRIPTIONS .....	2
4.1. Critères .....	2
4.2. Inscriptions .....	2
Article 5 - QUALIFICATION DES JOUEURS, TABLEAUX .....	2
5.1. En simple .....	2
5.1.1. Joueurs qualifiés .....	2
5.1.2. Cas particulier : étapes annulées non-jouées .....	3
5.2. En Doubles et Mixtes .....	3
5.3. Nombre de joueurs et paires qualifiés .....	3
5.4. Tableaux .....	3
5.5. Têtes de séries et listes de remplaçants .....	4
Article 6 - CONVOCATIONS .....	4
Article 7 - FORFAITS .....	4
7.1. Remplacements .....	4
7.2. Justification du forfait .....	4
7.3. Sanctions .....	4
Article 8 - TITRES, RÉCOMPENSES .....	4
Article 9 - JUGE-ARBITRE .....	4
Article 10 - ARBITRAGE .....	4
Article 11 - ANTENNE MÉDICALE .....	5
Article 12 – RÉCLAMATIONS, LITIGES .....	5
<b>Annexe 1 .....</b>	<b>6</b>
Article 1 - CALENDRIER 2024-2025 .....	6
Article 2 - DROITS D'INSCRIPTION DES JOUEURS .....	6
Article 3 - VOLANT OFFICIEL ET LOGICIEL .....	6
Article 4 - CANDIDATURE A L'ORGANISATION .....	6

## Article 1 - OBJET

Le Championnat Régional Jeunes de la Ligue Occitanie de Badminton est une compétition à l'issue de laquelle sont attribués les titres de champions régionaux et championnes régionales des catégories Jeunes, Poussins à Juniors, pour chaque discipline.

Le Championnat Régional Jeunes est un des moyens de qualification à la phase qualificative du Championnat de France Jeunes pour les catégories Benjamins à Cadets. Les critères de qualification sont décrits dans le règlement du Championnat de France Jeunes disponible dans [le guide du Badminton](#) sur le site fédéral.

## Article 2 - RÈGLES, ÉTENDUE DU RÈGLEMENT

Cette compétition se déroule selon les règles de jeu de la FFbAD énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC). Elles sont complétées par ce règlement particulier.

La compétition se déroule en application du Code de Bonne Conduite des Joueurs et du Code de Bonne Conduite des Entraîneurs, des Officiels d'Équipes et des Officiels Techniques.

Le présent règlement a pour but de définir les conditions de participation [et les modalités d'inscription](#) à cette compétition.

L'[inscription](#) au CRJ entraîne l'acceptation du présent règlement.

## Article 3 – ORGANISATION

### 3.1. Structure d'Accueil

L'organisation du Championnat Régional Jeunes est déléguée à un club ou un comité départemental, désigné comme « Structure d'Accueil ». Le candidat à l'organisation doit déposer sa candidature auprès de la Ligue, conformément à la procédure indiquée dans [l'Article 4 de l'Annexe 1](#) du présent règlement.

### 3.2. Calendrier particulier

Dans ce qui suit, « J » représente le premier jour de l'étape.

- J-30 : Ouverture des inscriptions [et diffusion du classement CiRJ](#).
- J-21 : Date de prise en compte des classements CPPH [et du classement régional Poussins/Minibads \(disponible sur MyFFBAD\)](#).
- J-19 : Date limite d'inscription par les Comités.
- J-15 : Diffusion de la liste des qualifiés.
- J-8 : Diffusion des convocations.
- J+ 30 : Envoi de la facture aux Comités.

Les dates de la saison en cours sont précisées dans [l'Article 1 de l'Annexe 1](#).

### 3.3. Horaires indicatifs

Le CRJ se déroule sur deux jours (horaires cadres de début des matchs) :

- Première journée : 8h00 à 21h00
- Deuxième journée : 8h00 à 19h00

### 3.4. Volants

Les volants sont fournis par la Ligue pour toute la compétition.

Le volant officiel de la compétition est précisé dans [l'Article 3 de l'Annexe 1](#). Il est défini par la ligue en fonction du contrat de partenariat et proposé à la vente dans la salle.

### 3.5. Accompagnateurs des mineurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs et de l'Article 2.14. du Règlement Général des Compétitions, les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents. Il renseigne son nom et ses coordonnées dans le document prévu à cet effet, puis y appose sa signature.

Le Juge-Arbitre peut interdire la compétition aux joueurs mineurs se présentant sans représentant majeur à la compétition.

Une attestation, sur le site de la Ligue, est mise à la disposition des représentants légaux qui souhaitent déléguer la responsabilité du joueur mineur à un autre individu majeur : [Attestation parentale pour les mineurs](#).

## Article 4 - CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ, INSCRIPTIONS

### 4.1. Critères

Peuvent s'inscrire tous les joueurs des catégories d'âge Minibad à Junior, licenciés FFBaD pour la saison en cours dans un club de la Ligue Occitanie de Badminton, ne faisant l'objet d'aucune suspension à la date de la compétition.

### 4.2. Inscriptions

L'affiche, la plaquette invitation et le règlement particulier de la compétition sont envoyés aux comités départementaux par la Ligue, 30 jours avant la compétition. Ces documents peuvent être téléchargés sur les sites de la Ligue et de la Structure d'Accueil.

Les Comités Départementaux inscrivent les joueurs auprès de la Ligue, en ligne via le logiciel utilisé par pour gérer la compétition, défini dans [l'Article 3 de l'Annexe 1](#). Dans les départements où le comité départemental n'existe pas, les clubs peuvent inscrire directement les joueurs.

Les droits d'inscription sont définis par la Ligue. Ils sont précisés dans [l'Article 2 de l'Annexe 1](#). Ils doivent être réglés à la Ligue, par virement **ou via BadNet**, au plus tard 30 jours après la réception de la facture correspondante, transmise à chaque comité départemental dans les 30 jours qui suivent le CRJ.

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, ...).

## Article 5 - QUALIFICATION DES JOUEURS, TABLEAUX

### 5.1. En simple

#### 5.1.1. Joueurs qualifiés

La catégorie Juniors ne participant pas au CiRJ, les joueurs Juniors sont qualifiés en fonction du Classement Par Points Hebdomadaire (CPPH).

Dans les catégories Poussins à Cadets, les joueurs qualifiés sont, par ordre de priorité :

- Les joueurs qualifiés d'office :
  - Les joueurs en Pôle Espoirs, les joueurs figurant sur la liste ministérielle Espoirs, les joueurs convoqués par la Fédération (Collectifs France Avenir, Suivi Avenir National, [compétitions internationales](#) ...).
  - Les joueurs classés R4 chez les filles et N3 chez les garçons et au-delà en simple, à J-28 du CRJ.
  - [La Commission Jeunes et Accès Haut-Niveau peut](#) désigner au maximum 1 joueur et 1 joueuse par catégories d'âge Poussins, Benjamins et Minimes.

Ces joueurs sont directement qualifiés sur les tableaux de leur choix. Leurs partenaires de double et de mixte sont de fait, qualifiés d'office.

- Les joueurs ayant participé à au moins une étape du CiRJ. [Le classement CiRJ](#), établi à l'issue des étapes, qualifie les joueurs. Ils sont pris dans leur ordre de classement CiRJ, jusqu'à l'obtention du tableau complet.

[Cas particulier 1](#) : les joueurs sélectionnés et participant à une étape du circuit national (CEJ) se déroulant sur la même date qu'une étape du CiRJ se verront attribuer un nombre de points, pour cette étape régionale manquée, correspondant à la moyenne des points obtenus sur les étapes du CiRJ auxquelles ils ont participé.

[Cas particulier 2](#) : dans le cas où une ou plusieurs étapes seraient annulées, appliquer [l'Article 5.1.2](#).

- Les joueurs inscrits à au moins une étape du CiRJ et dont le tableau a été annulé faute de participants, classés au CPPH (classement régional pour les Poussins) à J-21 du CRJ.

### 5.1.2. Cas particulier : étapes non-jouées

- Une étape n'est pas jouée :  
Sont d'abord sélectionnés les joueurs qualifiés au classement CiRJ de trois étapes, + 1 joueur au meilleur CPPH ayant participé à au moins une étape jusqu'à l'obtention du tableau complet.
- Deux étapes ne sont pas jouées :  
Sont d'abord sélectionnés les joueurs qualifiés au classement CiRJ de deux étapes, + 2 joueurs au meilleur CPPH jusqu'à l'obtention du tableau complet.
- Trois étapes ne sont pas jouées :  
Sont d'abord sélectionnés les joueurs qualifiés au classement CiRJ d'une étape, + 4 joueurs au meilleur CPPH jusqu'à l'obtention du tableau complet.
- Aucune étape n'est jouée :  
Les joueurs sont qualifiés au seul CPPH.

### 5.2. En Doubles et Mixtes

Les paires de doubles et mixtes catégories Poussins à Cadets qualifiées pour la finale sont :

- Les paires classées 1<sup>ères</sup> des tableaux joués lors des étapes,
  - Dans le cas où un tableau de doubles a été réalisé en séries ([cf Article 2.4.2. du règlement du CiRJ](#)) :
    - Seul le vainqueur de la série 1 est qualifié au CRJ,
    - Si la série 1 est inférieure à 3 paires, la ou les paires de cette série sont qualifiées.
- La commission Jeunes et Accès Haut-Niveau s'octroie la possibilité de constituer une paire régionale par catégorie et par tableau.

Les tableaux sont ensuite complétés par le CPPH dans la discipline considérée, arrêté à J-21 du CRJ.

Les paires de doubles constituées sur le formulaire d'inscription sont classées selon le total de points de la paire, obtenu en additionnant les points des deux partenaires. En cas d'égalité entre deux paires, la représentation départementale est prioritaire (cela signifie que c'est le joueur du Comité qui est le moins représenté dans le tableau concerné qui est pris en priorité), puis la paire la plus jeune à la somme des âges. Le tableau est ensuite complété par les paires constituées des joueurs en recherche de partenaires.

Pour les Juniors, seul le classement selon le total de points de la paire, obtenu en additionnant les points des 2 partenaires, est pris en compte.

### 5.3. Nombre de joueurs et paires qualifiés

#### EN SIMPLE :

Dans les catégories Poussins, Benjamins, Minimes et Cadets, c'est le nombre de joueurs total, pour chaque catégorie, ayant participé aux étapes du CiRJ qui détermine le nombre de qualifiés au CRJ :

- Jusqu'à 16 joueurs, 8 QUALIFIES.
- De 17 joueurs et plus, 12 QUALIFIES.

Les 8 meilleurs joueurs et joueuses Juniors classés au CPPH sont qualifiés.

#### EN DOUBLE :

Pour toutes les catégories, les doubles hommes, dames, et mixtes : 8 PAIRES QUALIFIÉES.

### 5.4. Tableaux

Les tableaux sont constitués, en fonction du nombre de joueurs, de la manière suivante :

- En simple, 8 qualifiés :  
Deux poules de 4 + élimination directe à partir des demi-finales.
- En simple, 12 qualifiés :  
Quatre poules de 3 + élimination directe à partir des quarts de finales.
- Doubles et mixte :  
Élimination directe.

Pour tous les tableaux des catégories Benjamins, Minimes et Cadets, des petites finales sont organisées pour départager les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>. La commission Compétitions Individuelles se réserve le droit d'organiser des petites finales pour les tableaux des autres catégories d'âge.

En cas de tableaux non complets, l'organisateur se réserve la possibilité de regrouper les joueurs ou paires en poule.

## 5.5. Têtes de séries et listes de remplaçants

Les têtes de série sont désignées en fonction du CPPH des joueurs en simples et du CPPH moyen des paires en doubles.

Les autres joueuses, joueurs ou paires sont placés par tirage au sort dans les poules en tenant compte de leurs clubs d'appartenance.

En cas d'un nombre de joueurs trop important, une liste de remplaçants pour chaque catégorie d'âge et discipline est établie selon les conditions définies dans [l'Article 5.1](#) et [l'Article 5.2](#).

## Article 6 - CONVOCATIONS

Les participants doivent se rendre disponibles pendant toute la durée de la compétition (cf [Article 3.3](#)).

La Ligue adresse les convocations aux comités et les diffuse simultanément sur son site au plus tard 8 jours avant la compétition. Une version finale tenant compte des éventuels forfaits est diffusée le jeudi soir avant la compétition. Passé ce délai, les tableaux ne sont plus modifiés.

Les joueurs et joueuses doivent être présents dans le gymnase 60 minutes avant l'appel de leur match (30 minutes pour le premier tour de chaque journée).

## Article 7 - FORFAITS

### 7.1. Remplacements

#### **EN SIMPLE :**

En cas de forfait, est admis dans la compétition le joueur le mieux classé de la liste de remplaçants référente.

#### **EN DOUBLE :**

- La paire est complètement forfait : est admise la paire la mieux classée de la liste de remplaçants référente.
- Un seul des deux partenaires est forfait : dans tous les cas le joueur restant a le choix du partenaire.

### 7.2. Justification du forfait

Tout compétiteur inscrit ou qualifié au CRJ qui ne se présente pas le jour de la compétition est déclaré forfait (WO), il a 5 jours pour justifier son absence auprès de la Ligue à l'adresse [arbitrage@badocc.org](mailto:arbitrage@badocc.org).

### 7.3. Sanctions

En cas de forfait volontaire ou non justifié, les sanctions appliquées sont celles du Règlement Général des Compétitions de la FFBaD.

## Article 8 - TITRES, RÉCOMPENSES

Pour l'attribution d'un titre, le nombre d'inscrits par tableau ne doit pas être inférieur à 3.

Les vainqueurs, les finalistes et les demi-finalistes sont récompensés. Pour les tableaux joués avec une petite finale et les poules uniques, les vainqueurs, deuxièmes et troisièmes sont récompensés.

Aucune récompense ne sera remise en dehors des temps de remise des récompenses définis dans le protocole de remise des récompenses.

## Article 9 - JUGE-ARBITRE

Le Juge-Arbitre et le cas échéant le Juge-Arbitre Adjoint sont nommés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques (CLOT).

## Article 10 - ARBITRAGE

Les matchs se déroulent en auto-arbitrage ou arbitrage officiel.

Les demi-finales et finales sont dans la mesure du possible arbitrés par des Arbitres officiels nommés par la CLOT, ou le cas échéant des Arbitres stagiaires, [en formation ou certification](#).

#### **Article 11 - ANTENNE MÉDICALE**

Les coordonnées du médecin de garde sont affichées dans la salle.

La permanence Pompiers la plus proche est informée en temps utile de la tenue de la compétition.

#### **Article 12 – RÉCLAMATIONS, LITIGES**

Les réclamations éventuelles doivent être signalées au Juge-Arbitre par l'accompagnateur présent lors de la compétition et confirmées par courrier à la commission Compétitions Individuelles à l'adresse [competitions@badocc.org](mailto:competitions@badocc.org) dans les 5 jours suivant la fin de la compétition.

Tout litige survenant dans le cadre de l'application de ce règlement peut faire l'objet d'une saisine de la commission régionale chargée des réclamations et litiges, dans le respect de la [réglementation en vigueur](#).

Le présent règlement sera affiché dans la salle pendant toute la durée de la compétition.
---

	<b>Secteur VIE SPORTIVE</b>	<h1 style="text-align: center;">Championnat Régional Jeunes (CRJ)</h1> <h2 style="text-align: center;">Annexe 1</h2> <h3 style="text-align: center;">Dispositions pour la saison 2024-2025</h3>	Adoption :	CA 9/06/2023
			Entrée en vigueur :	20/06/2023
			Validité :	Permanente
			Mise à jour :	Annuelle selon les dates votées en CA et commission
			Commission :	Compétitions Individuelles
			Nombre de pages : 1	

**5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion**

## Article 1 - CALENDRIER 2024-2025

Le Championnat Régional Jeunes 2024-2025 est prévu le weekend des **8 et 9 mars 2025** à **Narbonne**.

Ainsi, conformément à [l'article 3.3 du présent règlement](#) :

- Ouverture des inscriptions et diffusion classement CiRJ : **vendredi 7 février 2025**
- Prise en compte du CPPH : **samedi 15 février 2025**
- Limite d'inscription par les Comités : **lundi 17 février 2025**
- Diffusion de la liste des qualifiés : **vendredi 21 février 2025**
- Diffusion des convocations : **vendredi 28 février 2025**

## Article 2 - DROITS D'INSCRIPTION DES JOUEURS

Les droits d'inscription, définis par la Ligue, sont les suivants :

- 1 tableau : **14€**
- 2 tableaux : **26€**
- 3 tableaux : **36€**

## Article 3 - VOLANT OFFICIEL ET LOGICIEL

Le volant officiel de la compétition est le **Babolat 2**.

Le logiciel utilisé est **BadNet**.

## Article 4 - CANDIDATURE A L'ORGANISATION

La Structure candidate à l'organisation de cette compétition régionale doit remplir le dossier de candidature et l'envoyer à la commission Compétitions Individuelles à l'adresse [competitions@badocc.org](mailto:competitions@badocc.org) au plus tard le **lundi 8 juillet 2024**. La commission se réunira le **mardi 9 juillet 2024** afin de présélectionner les organisateurs. Cette présélection sera ensuite soumise au vote du Conseil d'Administration, les résultats seront diffusés sur le site de la Ligue le **vendredi 12 juillet 2024**.

Une seconde sélection, pour attribuer la compétition si aucune structure ne s'était portée candidate, aura lieu **en juillet**. La date butoir de dépôt des candidatures pour cette sélection complémentaire est fixée **en juin**.

La structure candidate s'engage à respecter l'intégralité du cahier des charges des compétitions régionales.

Vous pouvez télécharger le dossier de candidature et le cahier des charges sur [le site de la Ligue](#).